AR Prefecture
017-241700624-20251106-AR14_2025-AR
Reçu le 07/11/2025
Publié le 07/11/2025

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Arrêté n° 14/2025
Portant cession de lecteurs de code-barres de la régie Oléron déchets

Le Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron,

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 novembre 2022 autorisant le président à aliéner de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

Considérant que le service déchets a fait l'acquisition, dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance incitative, de 28 lecteurs de code-barres afin d'enregistrer les informations des bacs et cartes d'accès dans le logiciel de gestion des données des usagers pendant la campagne d'information menée entre 2020 et 2021
Considérant qu'une partie des lecteurs de code-barres est conservée et utilisée par les services de la régie Oléron déchets,

ARRETE

Article 1
19 lecteurs de code-barres non utilisés par les services de la régie Oléron déchets sont proposés à la vente.

Article 2
Les lecteurs de code-barres achetés en 2020 au prix de 60,80 €HT sont revendus pour un montant de 40% du prix d'achat soit 24,32 €HT l'unité à Ploërmel Communauté, Place de l'hôtel de ville, 56800 PLOËRMEL soit 462,08 € HT/554,50 € TTC.

Article 3
Le Président de la Communauté de communes et le comptable public du SGC Marennes Oléron, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Pierre-d'Oléron,
Le 6 novembre 2025.

Le Président,

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Michel Parent

59, route des Allées - 17 310 Saint-Pierre d'Oléron - Tél. 05 46 47 24 68 - Fax 05 46 47 12 88
email : accueil@cdc-oleron.fr - www.cdc-oleron.com